

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-689326

120308



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00111111 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MANSOURI HMAAD

Date de naissance :

01-07-1954

Adresse :

N° 178 - Bloc 4 - Cité Commune  
urbaine - HAY MASSAII Casablanca

Tél. :

0661668992 Total des frais engagés : 1519,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

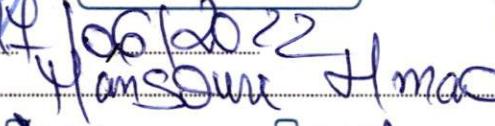
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/06/2022	0 +	200		INP : 091103600 Dr. Carole Boula, Bloc 2 istan, Samia Sablanc 11/06/2022

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	



KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30  
P.P.V : 30DH70  
6 118000 061847

KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30  
P.P.V : 30DH70  
6 118000 061847

PER..09 2023  
LOT : 22E002

KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30  
P.P.V : 30DH70  
6 118000 061847

LOT : 2056  
PER : 10/23  
PPV : 106,70 DH

LOT : 2057  
PER : 01/24  
PPV : 106,70 DH

LOT : 2056  
PER : 10/23  
PPV : 106,70 DH

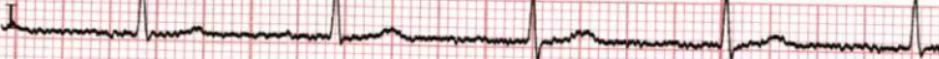
69,00

69,00

69,00

69,00

AUTO 10mm/mV



10mm/mV



cabinet dr najih hayat  
2022-06-17 11:34

ID:mansouri

Nom:

Sexe:

Age:

Taille: \_\_\_\_\_ cm Poids: \_\_\_\_\_ kg SYS/DIA: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ mmHg

FC [bpm]: 72

Intervalle PR [ms]: 87

Durée P [ms]: 70

Durée QRS [ms]: 90

Durée T [ms]: 257

QT/QTc [ms]: 352/385

Axe P/QRS/T [deg]: -63.3/-24.7/70.4

R(V5)/S(V1) [mV]: 0.95/0.00

R(V5)+S(V1) [mV]: 0.95

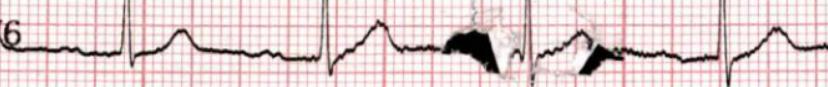
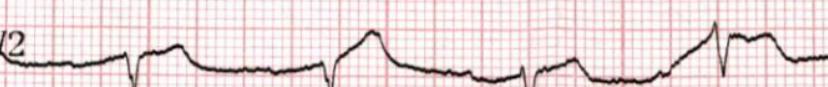
<<Conclusions>>

Dévia. ax. gche modérée;

IM antéros. ancien possible;

IM inf. ancien possible;

\*\*Le rapport doit être confirmé par un médecin\*\*



II 10mm/mV  
25mm/s AC50Hz+EMG35Hz+DFT